



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 12 septembre 2024



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

~~Eric BERDOATI~~

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

~~Mireille GUEZENEC~~

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

~~Diane MICHOUDET~~

Nicolas PUJOL

Rafael MAYCHMAZ

~~Alain MONTET~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

Isabelle GANCZ

~~Vincent NOEL~~

Catherine PERRAUDEAU

Alain RAVAILLER

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON
- Diane MICHOUDET à Nicolas PUJOL
- Vincent NOEL à Claude BOGACZ

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, directrice générale des services

Marie SANGOUARD, directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Transport à la demande	4
2. Aide Sociale Légale.....	5
3. Aide Sociale Extra Légale.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	6



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°61 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

- Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Transport à la demande

N°62 : CONSIDERANT qu'il y a lieu de revoir le cadre et les disposition fonctionnelles du service « Transport à la demande » mis en place au mois de janvier 2023 :

DIT que le Transport à la demande s'adresse aux personnes suivantes :

- Personnes de 60 ans et plus, avec leurs éventuels accompagnants.
- Personnes en situation de handicap, à mêmes d'emprunter les transports en commun, titulaires d'un justificatif de reconnaissance du handicap ou d'invalidité délivré par un organisme officiel, avec leurs éventuels accompagnants.

DIT que le Transport à la demande sera assuré avec prise en charge de la personne à l'adresse du domicile ou à l'adresse indiquée lors de la réservation, au sein de la ville de Saint-Cloud, pour tous types de déplacements : visites familiales et/ou amicales, courses, démarches administratives, démarches médicales, démarches de loisirs.

DIT que ce transport sera facturé 2€ le trajet par personne, décomptés sur la carte du titulaire ; la vente s'effectuera par cartes de 10 trajets au prix de 20€.

DIT que les cartes de transport seront vendues exclusivement par le Centre Communal d'Action Sociale et que le paiement s'effectuera par Carte Bancaire, ou par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en numéraire, et sera encaissé au moyen d'une régie de recettes.

DIT que :

- Les réservations des trajets devront s'effectuer 48h à l'avance, auprès des Services Techniques de la Ville, exclusivement par téléphone au N° d'appel dédié, du lundi au vendredi sur les horaires d'ouverture de la Mairie.
- La présence d'accompagnants devra être précisée lors des réservations des trajets.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Jean-Christophe PIERSON synthétise les apports indiqués dans le nouveau projet de délibération :

- Possibilité d'être accompagné
- Réservation désormais possible 48 heures avant le trajet.

Il précise qu'un autre apport, non mentionné parce que validé après l'envoi de l'ordre du jour de cette séance aux membres du Conseil d'Administration, sera mentionné dans la délibération définitive :

- Circulation de la Navette Clodoaldienne, à compter de janvier 2025, durant les vacances scolaires d'hiver (février), de printemps (Avril), et de Toussaint.

Nicolas PUJOL demande si le délai de réservation pourrait être réduit à 24 heures ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'à l'heure actuelle, cela n'est pas possible sur le plan organisationnel.

Rafaël MAYCHMAZ émet le souhait que l'accès à ce service de transport à la demande soit étendu aux familles ; il pense notamment à l'accompagnement des enfants à des rendez-vous d'orthophonie.

➤ **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que le public cible de ce service est le public senior et les personnes en situation de handicap. Ce service n'a pas vocation à être étendu aux familles qui ont très certainement davantage de facilités à trouver des solutions de transport.

Jean-Claude TREMINTIN demande si le service concerne toujours uniquement des transports sur la ville de Saint-Cloud ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique qu'il a été envisagé d'étendre ce transport aux établissements hospitaliers des villes voisines ; cela n'a finalement pas été retenu car la Ville n'ayant pas vocation à exercer des transports qui relèvent de VSL, cette extension serait très contestable.

2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N°63, N°64, N°65 : Prises en charge par le Conseil Départemental de frais de placements en établissement.

[Les délibérations sont adoptées à l'unanimité](#)

Jean-Christophe PIERSON relate avoir assisté la semaine dernière à la fête d'anniversaire organisée pour un centenaire au sein des résidences Lelégard et avoir encore constaté à cette occasion la bienveillance et la compétence du personnel.

3. Aide Sociale Extra- Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N°66, N°67, N°68: secours financiers de 500,00 € chacun pour régler une partie de frais de permis de conduire.

[Les délibérations sont adoptées à l'unanimité](#)

Jean-Claude TREMINTIN demande si la mention CEE qui figure sur les tableaux de présentation concerne aussi les usagers français ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** répond par l'affirmative et relève qu'il convient d'inscrire UE.



Catherine PERRAUDEAU rebondit sur les propos d' Alain RAVAILLER qui a expliqué qu'un des jeunes bénéficiaires ne s'inscrit pas vraiment dans le dispositif « APAJ » qu'il a sollicité très ponctuellement ; est-ce à dire que tous les jeunes ne bénéficient pas d'un suivi par l'association ?

- **Alain RAVAILLER** explique que les jeunes sont accompagnés jusqu'à leur insertion sociale et/ou professionnelle. Toutefois, certains étudiants sollicitent très ponctuellement une aide financière pour obtenir leur permis de conduire et ne nécessitent pas un accompagnement spécifique.
- **Marie SANGOUARD** précise que chaque année, le rapport d'activité de l'APAJ détaille l'évolution de chaque situation dont le CCAS a été saisi.

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Caravane Tous Aidants

Jean-Christophe PIERSON présente cette opération qui se déroulera en partenariat avec le Conseil Départemental, lundi 23 (inauguration à 11h) et mardi 24 septembre prochains. Un « Bus » (similaire au Bus Santé Femmes) stationnera sur le Parking de Monoprix et accueillera le public.

Jean-Christophe PIERSON animera une table ronde qui se tiendra mardi 24 septembre à 14h30. Le thème sera « le parcours de l'aidant : de l'identification à l'accompagnement personnalisé ».

Beaucoup de partenaires participent à cette opération, notamment la Maison de l'Amitié et la Croix Rouge. Près de 4000 clodoaldiens peuvent être concernés par le statut « aidant », mais beaucoup n'en ont pas conscience. Une plaquette, dédiée à cette thématique, a été élaborée par l'assistante du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé et éditée.

Jean-Christophe PIERSON souligne combien la Ville a à cœur d'être présente auprès des aidants, de les informer et de les accompagner. Toutes les associations siégeant au sein du Conseil d'Administration seront les bienvenues les 23 et 24 septembre et une plaquette informative leur sera adressée.

Alain RAVAILLER demande si les bénévoles qui interviennent auprès d'un public en difficulté ou auprès des enfants (soutien scolaire) sont considérés comme « aidants » ?

- **Marie SANGOUARD** explique que la notion d'aidant s'accompagne d'un aspect santé et/ou handicap.
- **Jean-Christophe PIERSON** précise que le public défini dans la notion d'aidant est : les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie, les personnes en situation de handicap.

Jean-Claude TREMINTIN rebondit sur la notion de handicap en informant les membres du Conseil d'Administration que lors du Grand Apéro, se déroulera un « apér'olympique » durant lequel sera proposé un « Cécifoot » et divers autres exercices de mise en situation ; une exposition de photos de sportifs paraolympiques est également prévue.

Rafael MAYCHMAZ informe Jean-Christophe PIERSON qu'il vient de lui envoyer toutes les mesures mises en place par le Gouvernement sur la thématique des Aidants, notamment dans le cadre de la réforme sur les retraites.

2. Maison de l'Amitié

Catherine PERRAUDEAU avise les membres du Conseil d'Administration qu'une assistante sociale prend ses fonctions au sein de la Maison de l'Amitié.

Elle recevra une fois par semaine les usagers exclusivement orientés par la directrice Mme SANGLE-FERRIERE ; les partenaires doivent donc informer tout usager concerné qu'il doit préalablement contacter téléphoniquement la Maison de l'Amitié.



Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Mardi 15 octobre 2024**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **Jeudi 14 novembre 2024**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **Mardi 10 décembre 2024**, salle des Conseillers, à 18 heures

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 45.